AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0128
FR0010609206-FS0050

22 janvier 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

OREGE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 janvier 2014, la société de droit anglais Climate Change Capital Limited (3 More London Riverside, Londres SE1 2AQ, Royaume-Uni), agissant pour le compte des fonds Climate Change Capital Private Equity LP et Climate Change Capital Private Equity Co-Investment LP dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 janvier 2014, le seuil de 20% du capital et détenir pour le compte desdits fonds, 3 682 633 actions représentant 5 676 920 droits de vote, soit 19,82% du capital et 22,41% des droits de vote de cette société[1]

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre d'actions et de droits de vote de la société OREGE rendue publique le 16 janvier 2014.

[1] Sur la base d'un capital composé de 18 583 402 actions représentant 25 332 327 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.